



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2010-10-31

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, tenue à la mairie, le 31 octobre 2011 à 18 h, sous la présidence du maire Joël Arseneau, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Joël Arseneau, maire  
M. Nicolas Arseneau, conseiller du village de Havre-aux-Maisons  
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima  
Mme Marie Landry, conseillère du village de L'Étang-du-Nord  
M. Jonathan Lapierre, conseiller du village de Grande-Entrée  
M. Germain Leblanc, conseiller du village de L'Île-du-Havre-Aubert

M. Jean-Yves Lebreux, greffier

**R1110-228**

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 18 h 2 par le maire Joël Arseneau.

**R1110-229**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La présente séance a fait l'objet d'une convocation signifiée par le greffier et transmise par courrier électronique et par la poste à chacun des membres du conseil, en date du 27 octobre 2011.

Sur une proposition de Jonathan Lapierre,  
appuyée par Germain Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que l'ordre du jour suivant soit adopté tel que présenté :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Services municipaux
  - 3.1 Travaux publics
    - 3.1.1 Réception définitive des ouvrages – Travaux de la route 199 – Cap-aux-Meules et Fatima (Phases 1 et 2)
  - 3.2 Réglementation municipale
    - 3.2.1 Avis de motion – Règlement numéro 2011-08 – Code d'éthique et de déontologie de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
    - 3.2.2 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement numéro 2003-19 concernant le stationnement de nuit des véhicules récréatifs et applicable par la Sûreté du Québec
4. Affaires diverses
5. Période de questions
6. Clôture de la séance



## Procès-Verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2010-10-31

N° de résolution  
ou annotation

### SERVICES MUNICIPAUX

#### TRAVAUX PUBLICS

R1110-230

#### Réception définitive des ouvrages – Travaux de route 199 – Cap-aux-Meules et Fatima (Phases 1 et 2)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a octroyé en juillet 2008 un contrat aux Entreprises G.N.P. inc. relativement à des travaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie sur la route 199 entre Cap-aux-Meules et Fatima;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ces travaux, deux réclamations ont été produites à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a dû effectuer une retenue sur le solde à payer de l'entreprise jusqu'à ce que cette dernière s'engage à prendre fait et cause des dossiers de réclamations formulées à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu pour la Municipalité de conclure une transaction visant à établir les modalités advenant toute réclamation ou toute poursuite judiciaire pouvant être intentée pour recouvrement du coût des dommages causés et qui visent également à régler le paiement du solde de la retenue contractuelle;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Marie Landry,  
appuyée par Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'autoriser le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Municipalité, une transaction au sens de l'article 2631 du Code civil du Québec, à cette fin, entre Les Entreprises G.N.P. inc. et la Municipalité.

### RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

R1110-231

#### Avis de motion – Règlement numéro 2011-08 – Code d'éthique et de déontologie de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

Le conseiller Jonathan Lapierre donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement sur le code d'éthique et de déontologie de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine.

R1110-232

#### Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement numéro 2003-19 concernant le stationnement de nuit des véhicules récréatifs et applicable par la Sûreté du Québec

Le conseiller Nicolas Arseneau donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement numéro 2003-19 concernant le



## Procès-Verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2010-10-31

N° de résolution  
ou annotation

stationnement de nuit des véhicules récréatifs et applicable par la Sûreté du Québec.

### AFFAIRES DIVERSES

**N1110-233**

Aucun point n'est porté aux affaires diverses.

**N1110-234**

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soulevée lors de la période allouée à cet effet.

**R1110-235**

### CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de Jonathan Lapierre, appuyée par Germain Leblanc, il est unanimement résolu de lever la séance à 18 h 16.

Joël Arseneau, maire

Jean-Yves Lebreux, greffier